

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPÉEN (IUE)

L'octroi d'une bourse de l'IUE vise l'achèvement d'un doctorat en Histoire et civilisation, Sciences économiques, Sciences juridiques ou Sciences politiques et sociales en 4 ans à Florence.

Le financement des trois premières années est couvert par le F.R.S.-FNRS. La quatrième année est financée par l'IUE.

2. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Conformément aux règles de l'IUE, la sélection des candidates et candidats à une bourse de doctorat de l'IUE s'effectue en trois étapes :

➤ Étape 1 : Réception et contrôle de l'éligibilité des dossiers

- Réception par l'administration du F.R.S.-FNRS des dossiers introduits à l'IUE
- Contrôle de l'éligibilité sur la base des critères définis par le F.R.S.-FNRS, détaillés dans le règlement et repris sur la [page ad hoc](#) du site de l'IUE

➤ Étape 2 : Évaluation et classement des dossiers

- Réunion de la Commission scientifique du F.R.S.-FNRS en vue d'établir une présélection des candidates et candidats éligibles en fonction des exigences de l'IUE et des critères de qualité qui prévalent pour les candidatures de doctorat au F.R.S.-FNRS. Le résultat de cette première évaluation est transmis à l'IUE.

CRITÈRES

- Profil de la candidate ou du candidat (65 %)
 1. Parcours académique (35 %)
 2. Parcours extra-académique : expérience professionnelle et/ou mobilité internationale (15 %)
 3. Connaissance des langues (15 %)
- Projet de recherche (35%)
 1. Adéquation entre le sujet de recherche proposé et le profil de la candidate ou du candidat : à l'appui, proposition de recherche (15 %)
 2. Adéquation du projet proposé avec les domaines couverts par l'IUE (20%)

La candidate ou le candidat sera attentif au fait que la qualité du profil et la qualité du dossier scientifique (méthodologie, hypothèse de recherche...) seront prises en compte dans l'évaluation.

- Sélection finale opérée par l'IUE selon la procédure de l'Institut ; audition d'un nombre restreint de candidates et candidats.

➤ Étape 3 : Décision d'octroi

- Décision finale d'octroi prise par l'IUE (max. 2 bourses allouées par le F.R.S.-FNRS)
- Communication aux candidates et candidats par l'IUE
- Inscription des candidates et candidats sélectionnés à l'IUE et début du doctorat le 1^{er} septembre 2026

3. MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de soutenir le principe du libre accès aux publications scientifiques issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un Règlement disponible via [ce lien](#).

Toute publication scientifique produite partiellement ou entièrement grâce au soutien financier accordé par le F.R.S.-FNRS mentionnera la source de ce financement : « *This work was supported by the Fonds de la Recherche Scientifique – FNRS* ». Cette disposition s'applique également pour les publications en libre accès.